



ceides
Centre africain d'Etudes Internationales
Diplomatiques Economiques et Stratégiques

Journée d'information du RED-COD "Diaspora, atout gagnant pour le Cameroun?"

Diaspora, atout pour la coopération transfrontalière

Exposé du

Dr Christian POUT, Ministre Plénipotentiaire, Président du Think Tank
CEIDES

Invitation du Réseau des Parlementaires : Diaspora- Coopération Décentralisée
et Transfrontalière (REP-COD) de l'Assemblée Nationale du Cameroun

Hémicycle de l'Assemblée Nationale
Yaoundé, le 08 juillet 2020

I- Clarification conceptuelle

- **Diaspora**

« *Les émigrants et leur descendance qui vivent hors de leur pays natal ou du pays de leurs parents, sur une base temporaire ou permanente, tout en conservant des liens affectifs et matériels avec leur pays d'origine.* » (Manuel comment associer les diasporas au développement : Manuel à l'usage des décideurs et praticiens dans les pays d'origine et d'accueil, rédigé par l'OIM et le Migration Policy Institute en 2012).

L'Union africaine a proposé une définition des diasporas africaines davantage axée sur le développement : « *Les personnes d'origine africaine vivant hors du continent africain, qui sont désireuses de contribuer à son développement* ».

Suite à plusieurs mutations, les diasporas sont aujourd'hui perçues comme *l'ensemble des personnes qui vivent loin de leur pays d'origine ou d'héritage et qui continuent, d'une manière ou d'une autre, à s'identifier à lui, qu'il s'agisse de ressortissants étrangers naturalisés, de résidents expatriés, d'étudiants, de travailleurs migrants, d'exilés ou de demandeurs d'asile.*

Par diaspora camerounaise, on peut entendre avec Ruth Mireille Manga Edimo, « *l'ensemble des Camerounais dispersés à travers le monde et qui bien qu'ayant quitté leur pays d'origine, ont gardé et entretiennent des liens (politiques, économiques ou culturels plus ou moins explicite avec ce dernier* ».

- **Coopération**

Coopération pour le développement est une *activité qui vise explicitement à soutenir les priorités de développement nationales ou internationales. Sans but lucratif, elle applique une discrimination positive en faveur des pays en développement et est basée sur des relations de coopération ciblant l'amélioration de l'appropriation par les pays en développement.*

Objectifs	Caractéristiques	Types
Garantir le respect des normes fondamentales	Vise explicitement à soutenir les priorités de	Transferts financiers (et en nature)

<p>universelles en matière de protection sociale</p> <p>Promouvoir la convergence des niveaux de vie des différents pays</p> <p>Soutenir la participation active des pays en développement à la fourniture des biens publics mondiaux</p>	<p>développement nationales ou internationales</p> <p>N'est pas axée sur le profit</p> <p>Applique une discrimination positive en faveur des pays en développement</p> <p>S'appuie sur les relations de coopération en vue d'améliorer l'appropriation par les pays en développement</p>	<p>Renforcement des capacités</p> <p>Changement de politique</p>
---	--	--

Compte tenu de sa spécificité, la coopération pour le développement est restée axée sur les pays en développement et sur les objectifs du programme de développement mondial reconnus sur le plan international. Plus précisément, elle a trois missions majeures :

1. appuyer et compléter les efforts déployés par les pays en développement pour garantir la mise en place de normes sociales essentielles et universelles, permettant aux citoyens d'exercer leurs droits fondamentaux ;
2. promouvoir la convergence des pays en développement (en particulier les plus pauvres) vers des niveaux plus élevés de revenu et de bien-être, et réduire les profondes inégalités qui persistent au niveau international ;
3. soutenir la participation active des pays en développement à la fourniture des biens publics mondiaux.

- **Coopération transfrontalière**

La coopération transfrontalière se définit comme les relations de voisinages qu'entretiennent les collectivités et autorités locales de part et d'autre des frontières terrestres et maritimes.

Ce qui caractérise le mieux les différentes initiatives de coopération transfrontalière, c'est bien la démarche de coopération de proximité entre des entités publiques locales contiguës relevant d'ordres juridiques nationaux différents autour de problématiques communes (environnement, activités culturelles, économiques, équipements, migrations...).

La coopération transfrontalière est avant tout une coopération qui s'établit au sein de « bassins de vie » transfrontaliers traversés par des flux de toute nature.

- **Frontière**

Selon le Dictionnaire Larousse, la frontière est la limite du territoire d'un état et de l'exercice de la compétence territoriale. Il peut aussi être la limite séparant deux zones, deux régions caractérisées par des phénomènes physiques ou humains différents. L'intérêt de cette définition supplémentaire réside dans le fait que la mise en œuvre prochaine de la **ZLECAF** viendra redonner une nouvelle dynamique au concept de diaspora dans les pays signataires.

II- Dispositifs d'accompagnement de la diaspora au niveau national et au niveau africain

- Présentation

Notre pays compte une diaspora qui est située selon différentes études concordantes entre 5 et 6 millions de personnes avec le Nigeria, l'Amérique du Nord et la zone CEMAC comme zones de grande concentration.

Sur le plan historique, outre la première vague d'émigrés de la période post-indépendance (1960-1980), pour des motivations politiques et pour les études et la formation, depuis le milieu des années 1980, l'émigration camerounaise est surtout alimentée par des raisons économiques. Celle-ci concerne principalement les titulaires d'emplois qualifiés (universitaires, scientifiques, ingénieurs et gestionnaires) à qui on peut associer des Camerounais doués d'exceptionnels talents culturels, artistiques ou sportifs. A cet exode de la classe moyenne s'ajoutent des jeunes sans-emplois soutenus par leur famille. C'est surtout cette seconde vague de la diaspora qui incarne le profil type impliqué dans le rapatriement des gains et la création de petites entreprises sur le territoire national.

Estimation de la diaspora camerounaise par pays d'accueil

N°	Pays	Effectif
1.	Nigeria	> 2 000 000
2.	Etats-Unis et Canada	> 1.200 000
3	France (camerounais en France et français d'origine camerounaise)	>100 000
4	Gabon	>40 000
5.	Côte d'Ivoire et autres pays de l'Afrique de l'Ouest	>24 000
6.	Guinée Equatoriale	>16 000
7.	Belgique / Pays Bas	>15 000
8.	Allemagne	>10 000
9.	Royaume Uni et Europe du Nord	>8000
10.	Asie	>5 000
11	Suisse / Italie	>4 200
12.	Afrique Australe	2 000
13	Autres pays confondus	> 1 000 000

- **Impacts**

Capacités	Effets directs	Effets indirects
Institutionnelles	Transferts des normes, des modèles et des règles formelles ; • Diffusion organisée des valeurs et pratiques politiques plus démocratiques et ouvertes ; • Elaboration des politiques destinées à bénéficier à la Diaspora.	Adoption des normes ; • Transferts culturels ; • Diffusion spontanée des valeurs et pratiques politiques plus démocratiques et ouvertes.
Organisationnelles (y compris relationnelle et financière)	Création des filiales et des représentations d'entreprises ; • Création organisée des clusters ; • Diversification des revenus et des risques ; • Investissements Direct Etrangers soutenus ; • Financement des Projets collectifs ; • Création des Programmes de transferts et d'orientation vers l'investissement productif ; • Création des structures nationales pour bénéficier du capital social de la Diaspora ; • Création des réseaux de communication ; • Organisation des réseaux diasporiques des personnes hautement qualifiées ; • Apparition des réseaux spéciaux virtuels de la Diaspora.	• Transmission de nouvelles compétences professionnelles et de nouveaux modèles organisationnels ; • Apparition des secteurs économiques vivant de la Diaspora et des voyages ; • Développement du secteur bancaire du pays d'origine ; • Effets relationnels des transferts intermédiaires d'affaires/ Accès à un réseau plus élargi de contacts ; • Amélioration du climat d'investissement dans les pays d'origine ; • Source d'information et d'interprétation dans le pays d'accueil ; • Vecteur des changements politiques ; • Plateforme d'expansion commerciale ; • Développement du tourisme nostalgique et incitation aux migrations de retour.
Capital humain (ressources Cognitives)	Pratiques d'innovation par transmission de connaissances codifiées ; • Adaptations aux changements structurels induites par l'économie de la connaissance ; • Création d'un environnement propice au progrès scientifiques et techniques ; • Mise en place des programmes formalisés de transfert de connaissance.	Augmentation des capacités d'Innovation par l'accès aux technologies des pays d'accueil ; • Incitations à la formation dans les pays de départ ; • Développement des ressources cognitives non-intentionnelles liées au territoire d'accueil.
Socioculturelle (ou Symbolique)	Perpétuation organisée de la mémoire collective du groupe et de l'image du pays d'origine ; • Promotion de l'image du pays d'origine par l'association de l'image de la Diaspora au pays d'accueil ; • Elaboration des politiques du pays d'origine visant à transmettre une image favorable.	Perpétuation spontanée de la mémoire collective ; • Promotion de l'image du pays d'accueil ; • Amélioration de l'image du pays source ; • Réputation et de crédibilisation du pays d'origine

III- Apports de la diaspora camerounaise : Contribution économique, scientifique et participation politique

Depuis 2010, le Cameroun s'est doté d'une Vision à long terme (2035) qui se formule ainsi : «Le Cameroun : un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité». Cette volonté s'articule autour de quatre objectifs généraux, à savoir : (i) réduire la pauvreté à un niveau socialement acceptable ; (ii) devenir un pays à revenu intermédiaire ; (iii) atteindre le stade de Nouveau Pays Industrialisé et ; (iv) renforcer l'unité nationale et consolider le processus démocratique. La Vision s'accompagne d'un Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) qui est une déclinaison opérationnelle de la Vision pour les 10 premières années. Elle vise entre autres l'accélération de la croissance, la mise en œuvre des grands projets d'infrastructures, la modernisation de l'appareil productif national et la formation d'un capital humain solide, capable de soutenir la croissance. La question du financement de cet ambitieux programme de développement a été posée dans la Vision et l'une des principales sources identifiées est la diaspora dont l'important potentiel de financement a été reconnu. Suivant ce document, la diaspora est à même de servir :

sur le plan économique, de relais à la promotion des productions nationales et donc à la conquête des marchés extérieurs ;

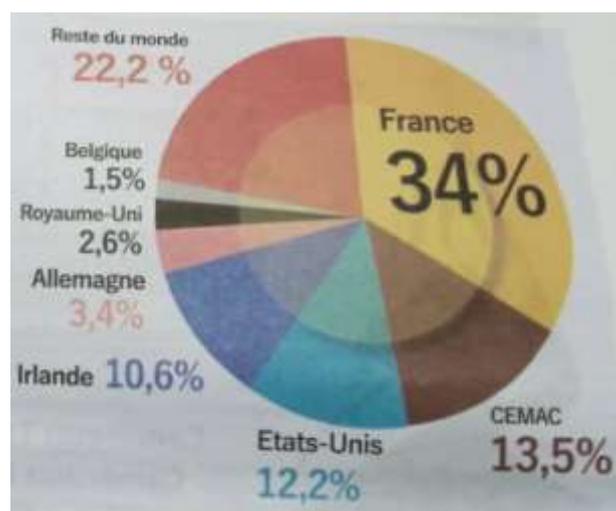
- sur le plan de la coopération, d'élite apte à participer au renforcement des capacités nationales sur des thématiques nouvelles et dans les négociations internationales ;
- sur le plan politique, de relais pour l'amélioration de l'image de marque du pays ; ses positions conditionnant souvent considérablement celles des puissances extérieures.

Sur le plan économique

La contribution économique de la communauté diasporique camerounaise s'apprécie pour l'essentiel sous le prisme des transferts de fonds. Ces transferts étant souvent supérieur au montant de l'aide publique au développement accordée par les partenaires techniques et financiers du Cameroun. En s'attardant sur des données fournies par des organismes nationaux et internationaux, l'on peut suivre l'évolution qualitative des flux financiers provenant de la diaspora camerounaise. Ainsi, les statistiques de la Division de la balance des paiements du Ministère des Finances, démontrent que pour l'année 2013, la diaspora camerounaise a réalisé des transferts de fonds en espèce pour un montant s'élevant à 218,7 milliards de FCFA, contre 181 milliards de FCFA en 2009. On remarque ici une augmentation de plus de 100 milliards de FCFA en à peine quatre. Pour le compte de l'année 2015, les chiffres mis à disposition par la Banque Mondiale auprès du leader mondial du transfert d'argent digital World Remit, révèlent que les transferts d'argent effectués par la diaspora camerounaise se chiffrent à près de 1,2 milliards de dollars, soit environ 585 milliards de FCFA. Il convient de mentionner avant de poursuivre que ces montants ne prennent pas en considération les transferts réalisés par voie informelle ou souterraine à l'exemple des envois par personnes interposées, l'achat des biens et services. En 2018, un rapport commandé par le Secrétariat en charge du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) et la Commission européenne intitulé

« *Panorama des transferts de fonds dans les pays de la CEEAC* », faisait état de ce que : le total des transferts de fonds des migrants africains vers la CEEAC se chiffrait à 2, 036 milliards de dollars (environ 1186 milliards de FCFA). Sur ce montant, la République Démocratique du Congo détenait la plus grosse part avec 1, 405 milliards de dollars (69%) reçus. A sa suite venait le Cameroun avec **345 millions (17%), soit 201 milliards de FCFA**. Les pays suivants étant : le Rwanda, 230 millions \$ (11,3%), le Burundi 36 millions \$ (1,7%) et Sao Tomé et Príncipe 17 millions \$ (0,83%). Au cours de cette période, les transferts reçus ont représenté 3,3% du PIB en République Démocratique du Congo, 3,8% à Sao Tomé et Príncipe, 2,4% au Rwanda, 1% au Burundi et **0,9 %** au Cameroun.

Les chiffres mentionnés dans ce « panorama » concernant le Cameroun sont revus à la hausse dans le Rapport sur la situation et les perspectives économiques, sociales et financières de la nation de l'exercice 2019. En effet, il ressort de ce document que les transferts de fonds de la diaspora s'élevaient à 344,1 milliards de FCFA en 2018, contre 335,8 milliards de FCFA en 2017. Soit une augmentation de 8, 3 milliards, la somme des deux années donnant un montant de 679,9 milliards de FCFA. Les pays d'origine de ces fonds étaient alors : la France (34%), la zone CEMAC (13,5% avec pour la RCA (27,1%), la Guinée Equatoriale (26,9%), et du Gabon (25,8)), les Etats-Unis (12,2%), et l'Irlande (10,6%).



Répartition des transferts des migrants par zone de provenance : source : Rapport sur la situation et les perspectives économiques, sociales et financières de la nation de l'exercice 2019

Au regard de ces données, il est aisé de conclure que la diaspora occupe une place prédominante dans la génération des revenus des populations locales. L'orientation suivie par les fonds transférés permet d'ailleurs de conforter cette opinion. L'affection des fonds participe à la fois au développement des infrastructures locales des communautés qu'à la subsistance des familles. Sur ce dernier point, une étude de la banque mondiale, avançait que la diaspora camerounaise fait vivre 35% du total des familles du pays, contre 13% pour un pays au niveau de développement proche comme la Côte d'Ivoire. Ces 35% équivalait à près de 1 346 000 ménages, et 8750000 bouches à nourrir, vêtir, loger, et à scolariser.



Family members abroad living, remittances/ 34 countries/ 2016-2018, World Bank

Les fonds envoyés par la diaspora suivent également d'autres trajectoires. Comme l'a rappelé le Dr Kennedy Tumenta de l'African BIB, en 2018, les poches d'affectation des fonds des migrants camerounais se concentrent autour de la consommation courante, c'est-à-dire les frais médicaux et de scolarisation, le paiement de loyer ou encore l'achat de biens de consommation (65,89%), les activités génératrices de revenus (14,53%), l'épargne (6,87%), et l'investissement dans l'immobilier (12,71%).

Au-delà des considérations d'ordre économique, la contribution de la diaspora est aussi visible dans la création de passerelles scientifiques et technologiques dont les résultats permettent au Cameroun de tirer des avantages conséquents. En particulier, dans le cadre de la compréhension et de l'élaboration de la riposte contre le Covid 19, l'expertise de la diaspora camerounaise dans le secteur de la santé a eu à s'exprimer.

Participation politique :

A côté du militantisme politique en faveur des partis politiques actifs au niveau national, l'implication formelle de la diaspora camerounaise dans le jeu politique local a véritablement pris corps avec la participation de ses membres en qualité d'électeurs aux élections présidentielles de 2011 à la suite de l'octroi d'un droit de vote. L'expérience qui s'est répétée en février 2019 venait consolider ce droit. Par ailleurs, la reconnaissance de droits politiques aux membres de la diaspora (précisément anglophone) a connu une nette évolution avec la crise sécuritaire qui sévit dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest. Lors du Grand dialogue national organisé du 30 septembre au 04 octobre 2019 pour trouver des solutions à la sortie de crise, on a pu noter dans le pourcentage de représentation globale que la diaspora était représentée à hauteur de 5%. De plus, la 7^{ème} commission du GDN qui planchait sur le rôle de la diaspora dans la crise et sa contribution au développement du Cameroun, avait pu formuler des recommandations dignes d'intérêt.

IV- Dispositif d'accompagnement de la diaspora au niveau national et africain

A l'inverse d'un grand nombre de pays africains, le Cameroun n'a pas encore élaboré un cadre formel de gestion et de valorisation de sa diaspora. Jusqu'à date, les actions y relatives se retrouvent éparpillées entre plusieurs structures (MINREX, MINEPAT, MINFI), sans une vue d'ensemble.

- National

Conscient de l'énorme potentiel de la diaspora, le Président de la République, Chef de l'Etat Paul Biya invitait déjà cette dernière dès juillet 2009 « à mettre ses compétences au service de notre pays », il réitérait en février 2013 « qu'il existait dans les communautés de l'étranger des trésors de compétence et de dévouement qui restaient inexploités ». Par ces appels, la volonté politique du Cameroun devenait davantage explicite afin de permettre à la diaspora de contribuer de façon déterminante à la mise en œuvre de la politique des Grandes Réalisations. La main tendue à la diaspora a eu un écho particulier au niveau national. Au sein des organismes publics, privés et étrangers, des mécanismes spécifiques ont été mis sur pieds pour accompagner cette diaspora.

Ministère des Relations Extérieures (MINREX)

Le Ministère des Relations Extérieures (MINREX) en charge de la mise en œuvre de la politique des relations extérieures arrêtées par le Chef de l'Etat, est le premier département ministériel habilité à connaître des questions liées à la diaspora.

Il dispose en son sein d'une Direction des Camerounais à l'Etranger, des Etrangers au Cameroun, des Questions Migratoires et des Réfugiés selon l'article 120 du décret présidentiel, daté du 22 avril 2013 et portant organigramme du Ministère des Relations Extérieures. A l'observation de l'organigramme du MINREX, cette direction est placée sous l'autorité d'un Directeur, et est chargée :

- de la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de gestion, de promotion et de protection sociale et juridique des Camerounais à l'étranger ;
- du suivi et de l'élaboration des politiques et stratégies en vue de la participation des Camerounais de l'étranger au développement politique, économique et social du pays, en collaboration avec les autres administrations concernées ;
- du suivi et de la gestion des évènements heureux ou malheureux affectant les Camerounais de la diaspora, en liaison avec les autres administrations concernées ;
- de la préparation et du suivi des rencontres internationales portant sur la diaspora ;
- du suivi des questions d'évacuation sanitaire et de rapatriement des dépouilles mortuaires ;
- du suivi et de l'encadrement des étrangers au Cameroun ;
- de la protection consulaire des étrangers au Cameroun ;
- de l'instruction des dossiers de délivrance des cartes consulaires ;
- de la délivrance des cartes consulaires ;

- du suivi des questions liées aux migrants et aux réfugiés ;
- du suivi des activités de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) ;
- du suivi des activités du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) ;
- de la tenue et de la mise à jour du fichier des Camerounais à l'étranger, en liaison avec les autres services compétents.

Compte tenu de ses attributions, le MINREX est au premier rang de la conduite des initiatives visant à développer les relations entre le Cameroun et sa diaspora. C'est ainsi que du 28 au 30 juin 2017 à Yaoundé, il a organisé un forum de la diaspora intitulé « FODIAS 2017 » sur le thème : « Le Cameroun et sa diaspora : agir ensemble pour le développement de la nation ». Dix recommandations principales ont été formulées à cette occasion :

1. Examiner l'opportunité de la création d'un Secrétariat d'Etat en charge de la Diaspora.
2. Examiner les modalités de création d'un fonds d'appui pour l'investissement des camerounais de la diaspora.
3. Créer une base de données de la diaspora intégrant les différentes catégories socioprofessionnelles et les expertises.
4. Explorer les possibilités d'amélioration de la qualité de l'accueil et des prestations dans les missions diplomatiques du Cameroun.
5. Créer un système d'accès à la documentation publique en renfort à la politique de communication gouvernementale avec la diaspora.
6. Impliquer davantage la diaspora dans la reconstitution et la redéfinition de l'identité numérique du Cameroun afin de faciliter l'innovation et l'entrepreneuriat des jeunes.
7. Examiner les possibilités de conclusion des accords avec des pays amis, en vue de l'extension de la sécurité sociale aux travailleurs camerounais vivant à l'étranger.
8. Etablir une cartographie sanitaire du Cameroun et faire un état de lieux du plateau technique national pour transmission à l'ensemble du réseau diplomatique à toutes fins utiles.
9. Explorer les moyens de financer la recherche, la formation et la gestion des artistes ainsi que la création et la conservation de musées et galeries.

10. Etablir une plateforme permanente chargée du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations du Fodias.



Dans la continuité des résolutions prises lors du FODIAS 2017, le MINREX s'est appuyé sur la convention signée en 2015 entre la République du Cameroun et l'Agence Française de Développement (AFD) pour mettre en place le dispositif d'appui-conseils Dias'Invest 237. Ce dernier vise à créer sur le double espace France – Cameroun un environnement favorable aux investissements, de les faciliter et de les sécuriser au profit des investisseurs de la diaspora camerounaise. Un consortium de 4 partenaires expérimentés sur la thématique de la création d'entreprise au Cameroun a été sélectionné pour accompagner le Ministère. Il s'agit de :



Le SIAD

Le SIAD est une association de solidarité internationale créée en 1988 qui soutient le développement économique durable de l'Afrique. Elle promeut l'entrepreneuriat et accompagne dans leur création d'entreprise les porteurs de projet en Afrique et au sein des diasporas. Au Cameroun, avec AGRO-PME, elle a créé en 2010 la pépinière d'entreprises Graines de talent www.graines-de-talent.org

En savoir plus : www.siad.asso.fr



AGRO-PME

AGRO-PME Ingénierie est un bureau d'études camerounais créé en 2002 par AGRO-PME Fondation, une association spécialisée dans la promotion des PME et des activités du système agroalimentaire créée en 1987. Le bureau d'études capitalise la riche expérience accumulée par l'association en matière d'appui-accompagnement des PME et des jeunes entrepreneurs en développant les prestations de services et de consulting.

En savoir plus : www.agro-pme.net



L'Organisation des Femmes Africaines de la Diaspora (OFAD), créée en 2010, est un réseau de femmes Africaines Cheffes d'Entreprises, Présidentes d'associations et des Cadres en France et en Afrique. Elle encourage et accompagne la diaspora féminine africaine à la création d'entreprises aussi bien en France que dans les pays d'origine. En France, l'OFAD accompagne les Africaines à créer leurs activités.

En savoir plus : www.ofad-europe.org



RMDA

Red Mangrove Development Advisors (R.M.D.A.) est un cabinet de conseil en développement économique et social fondé en 2011 et intervenant principalement :

- Dans le cadre de projets des partenaires au développement, pour concevoir et évaluer les stratégies et programmes de développement du secteur privé ;
- Auprès des entrepreneurs et entreprises sur le terrain et à l'étranger, pour concrétiser ou développer leurs projets d'investissement ;
- Sur des projets de développement organisationnel, pour des clients privés et publics.

Pour plus d'informations: www.rmda-group.com

Les missions assignées à ces organismes consistent à :

- Identifier :

L'OFAD et le SIAD en France, AGRO-PME au Cameroun sélectionneront les projets les plus pertinents pour le contexte camerounais. Les projets socialement responsables et portés par des femmes seront mis à l'honneur.

- Renforcer

Les 3 partenaires mettront à disposition des entrepreneurs leur panel d'experts en France et au Cameroun pour s'assurer que chaque entrepreneur sera apte à créer puis gérer au mieux son entreprise.

- Connecter

Les partenaires assureront la mise en réseau des entrepreneurs et leur intégration à l'écosystème entrepreneurial camerounais afin de leur permettre d'identifier les dispositifs

Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique (MINJEC) :

Tout comme le MINREX, le MINJEC intervient dans le dispositif d'accompagnement de la diaspora. Il pilote à cet effet, le Programme d'aide au retour et à l'insertion des jeunes de la diaspora (PARI-JEDI), mis en place en 2017, qui s'inscrit dans le cadre de l'Initiative Fonds fiduciaire de l'Union européenne (IFFUE)-Organisation internationale des migrations (OIM) pour la protection et la réintégration des migrants au Cameroun. La stratégie Globale du PARI-JEDI dans sa contribution à la promotion de la diaspora et à la gestion des questions migratoires, consiste à accompagner un certain nombre d'actions dont les principales sont :

- Le retour-installation en emploi ou auto-emploi des jeunes camerounais de la diaspora ;
- La contribution des camerounais résidant à l'extérieur au développement socioéconomique, à travers l'investissement dans le secteur public ou privé ;
- La participation volontaire des camerounais de la diaspora à la construction nationale à travers leurs appuis multiformes aux actions de développement ;
- La prévention des migrations irrégulières en milieu jeune ;
- L'accompagnement des jeunes admis à la migration régulière ;

- La reconversion, la stabilisation et la fixation des personnes affectées par les problèmes migratoires ;
- La réalisation d'études sur la diaspora et sur les phénomènes migratoires ;
- Le développement des stratégies pour la prise de mesures institutionnelles de promotion du retour, de l'installation et de la participation de la diaspora au développement socioéconomique.

Ce processus d'accompagnement des camerounais de la diaspora et des personnes affectées par les problèmes migratoires, comprends plusieurs opérations à savoir :

- **La mobilisation** : Elle consiste à informer et à sensibiliser la diaspora sur les stratégies d'aide au retour et à leur insertion socioéconomique ou professionnel au Cameroun, ainsi que tous les acteurs potentiels, tant au niveau national qu'international.
- **Le suivi des inscriptions au Programme** : Cette opération se rapporte à l'enregistrement des personnes intéressées par le Programme en fonction de leurs catégories et de leurs besoins. Pour les jeunes (personnes âgées de 15 à 35 ans), l'inscription au Programme se fait à partir de l'Observatoire National de la Jeunesse (ONJ). Pour les autres catégories les inscriptions s'opèrent directement dans les services du Programme. Ces enregistrements marquent l'inclusion des intéressés au Programme et sont matérialisés par l'ouverture d'un dossier.
- **La collecte d'informations** : Il s'agit de réunir toutes informations locales pertinentes pouvant être utiles à la diaspora (et inversement), et d'en constituer une base de données.
- **La diffusion des informations collectées** : Elle consiste à mettre à la disposition des acteurs concernés (diaspora, structures locales, partenaires...), les informations exploitables dans leurs diverses interventions.
- **La facilitation** : Elle comprend plusieurs sous-opérations entre autres : l'aide à l'élaboration et à la maturation des projets de retour-installation, de participation volontaire, d'investissement ou de quelque autre intervention ; le conseil et l'orientation des intéressés vers les solutions adéquates ou les guichets correspondant à leurs besoins.
- **Le suivi de la formation civique** : Pour tous les jeunes intéressés par le Programme, les inscriptions se font à l'ONJ où est en même temps déclenché le réarmement moral et civique pour les intéressés. Il s'agit pour le Programme de suivre l'effectuation de cette formation civique et de s'assurer de son aboutissement. C'est un préalable à la poursuite de l'accompagnement.
- **L'intermédiation** : Elle consiste à conduire les négociations et à assurer la liaison entre les camerounais de la diaspora et les structures, personnes ressources ou guichets locaux

présentant des opportunités ou des ressources exploitables. Il s'agit également de mettre en relation les structures locales et les opportunités offertes par la diaspora.

- **Appui à l'installation retour** : Cette mesure concerne les jeunes camerounais de la diaspora admis au Programme, et consiste à mettre à leur disposition selon les cas, des facilités d'insertion telle que des crédits productifs, des subventions et autres appuis à la création d'entreprises et des appuis institutionnels adéquats, à travers le Fonds National d'Insertion des Jeunes (FONIJ) et d'autres institutions d'accompagnement.
- **Le suivi des initiatives de la diaspora sur le terrain** : Il s'agit de suivre l'évolution des actions d'insertion et d'investissement menées par les camerounais de la diaspora inscrits au Programme sur l'étendue du territoire. Cette opération intègre l'encadrement des jeunes de la diaspora dans leur parcours d'insertion en emploi ou en auto-emploi, et l'accompagnement des actions de participation volontaire de la diaspora au développement national, en liaison avec les structures concernées.
- **La sensibilisation sur les phénomènes migratoires** : Elle consiste en l'organisation des campagnes de sensibilisation en direction de la jeunesse scolaire, universitaire, extrascolaire et professionnelle ; la production et la diffusion des documents sur les phénomènes migratoires et leurs conséquences.
- **L'information et le suivi des jeunes admis à la migration régulière** : Il est question de mettre à la disposition de la jeunesse des informations pertinentes sur les opportunités réelles d'émigration et les procédures légales y relatives. Dans cette perspective les jeunes ayant des projets migratoires éligibles sont accompagnés dans un processus de migration régulière, avec pour finalité leur retour et leur installation dans le pays d'origine.
- **L'appui aux personnes affectées par les phénomènes migratoires** : Il consiste en l'identification, l'information et l'accompagnement de ces personnes, en vue de leur reconversion, leur stabilisation et l'amélioration de leurs conditions d'existence.
- **La conduite de plaidoyers** : Il s'agit de mettre en place, de concert avec les autres parties-prenantes, des plaidoyers devant conduire à l'institutionnalisation des mesures incitatives en faveur de l'intégration de la diaspora, et de la gestion des phénomènes migratoires.

Fonds National de l'Emploi (FNE)

Le FNE est également un maillon de la chaîne d'accompagnement de la diaspora. Il a ainsi mis en place depuis 1995 avec l'appui de la GIZ, le Programme d'Appui au Retour des Immigrés Camerounais (PARIC) dont l'objectif est la capitalisation des compétences de la diaspora camerounaise. Il a pour but l'assistance et la réinsertion socioprofessionnelle des Camerounais ayant étudié ou travaillé à l'étranger. A cet effet une convention a été signée avec des organismes allemands spécialisés : La WUS (World University Services) et la ZAV (Zentralstelle Für Arbeitsvermittlung). Le FNE facilite ainsi à travers cette Bourse de l'Emploi, l'insertion professionnelle de la Diaspora camerounaise dans le circuit économique national, ceci dans le cadre de son Programme d'Appui au Retour des Immigrés Camerounais (PARIC).

Afin de rapprocher la diaspora camerounaise du marché de l'emploi national, le FNE a mis en place la Bourse de l'Emploi Spéciale « Compétences de la Diaspora Camerounaise », il s'agit d'une plateforme de mise en relation des Demandeurs d'Emploi de la Diaspora Camerounaise et des Employeurs Locaux.

Toujours au plan institutionnel, d'autres acteurs interviennent à l'instar du MINEPAT à travers sa Division des Analyses Démographiques et des Migrations (DADM), chargée du suivi des migrations des populations nationales et étrangères, mais aussi, du MINEFOP, qui dans sa Déclaration de la Politique Nationale de l'Emploi, intervient dans l'encadrement du retour, de l'employabilité et de l'investissement de la diaspora intellectuelle et professionnelle.

Il convient de souligner que des organisations patronales à l'exemple du GICAM ont aménagé des dispositions pour inclure la diaspora dans l'activité économique nationale.

Des programmes et forums spécifiques viennent en soutien à ces dispositifs d'accompagnement. L'on peut mentionner à ce titre :

- Le programme FNE-OFII-Conseil interprofessionnel du cacao et du café (CICC), visant à faciliter l'insertion socioprofessionnelle des Camerounais de retour de France à travers l'appui dans le placement en entreprise ou le montage de projets de création d'entreprise ;
- Le Forum Draw A Vision Of Cameroon (DAVOC), qui est un espace d'échanges, de réflexion et d'actions entre les Camerounais vivant à l'étranger, les entreprises et les divers partenaires du Cameroun ;
- Le Forum Economique et Commercial avec la diaspora (FORECDIA), qui a pour finalité l'amélioration de la balance commerciale ;
- Le Ark Jammers, qui aide à la recherche par l'ADN de l'origine camerounaise des Africains Américains.

Il convient toutefois de signaler qu'il n'existe pas à proprement parler dans le cadre de l'accompagnement et du suivi des émigrés camerounais à l'étranger ou au départ du Cameroun, de structures visant à faciliter leur insertion sur le marché du travail à l'étranger. Les modes d'accès au marché du travail relèvent simplement de stratégies individuelles, familiales ou communautaires développées dans les sociétés d'accueil.

L'initiative engagée en 2010 dans le cadre du projet pilote de Partenariat pour la gestion des migrations professionnelles (PGMP) mis en œuvre sur la période 2008-2010, résultat de

l'accord entre le MINEFOP et l'Union européenne (UE), et à ce jour en partenariat avec trois pays (France, Allemagne, Canada), qui avait débouché sur la création d'une structure de placement à l'international dénommée « Agence internationale », rattachée au FNE, n'a pas pu obtenir des résultats très satisfaisants faute de ressources financières et de connexion suffisante avec les pays d'accueil. Cette Agence avait entre autres pour but de : i) renforcer les actions de recherche d'emploi à l'international ; ii) développer le rôle d'intermédiation internationale du PARIC sur les marchés de l'emploi ; iii) préparer les candidats à l'émigration et adapter leurs compétences aux exigences des entreprises des pays d'accueil ; iv) renforcer les moyens de communication et d'information à l'international sur le marché de l'emploi camerounais.

- **Africain**

A l'échelle du continent, la question diasporique fait dont l'objet d'un regain d'intérêt. Au point où la diaspora africaine est considérée dans les Statuts de l'U.A comme la « Sixième Région », après l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique centrale, l'Afrique de l'Est, l'Afrique australe. En 2003, en effet, à l'issue du Sommet de l'UA, les chefs d'Etats avaient déclaré (14 (XVIII) add. 3) : « L'Union Africaine (...) décide de reconnaître la diaspora africaine comme une entité effective contribuant au développement économique et social du continent. ». Avec plus de 350 millions d'habitants, la diaspora africaine s'impose comme un poids démographique, politique, économique et culturel. L'importance de cette communauté a amené les Chefs d'Etat et de Gouvernement, ainsi que les responsables des instances dirigeantes des organisations régionales a élaboré des mécanismes susceptibles de capter le potentiel de la diaspora au bénéfice du développement du continent. En ce qui concerne en particulier l'Union Africaine, Son acte constitutif déclare qu'il « invitera et encouragera la pleine participation de la diaspora africaine en tant que partie importante de notre continent, à la construction de l'Union africaine ». Il existe de ce fait une Division de la Société civile et de la diaspora au sein de la Commission de l'U.A. La Division de la diaspora sert de point focal et de plaque tournante pour la mise en œuvre de la décision de l'Union africaine d'inviter et d'encourager la diaspora africaine à participer à la construction et au développement du continent africain. Sa tâche principale est donc de servir de catalyseur pour reconstruire la famille africaine mondiale au service du programme de développement et d'intégration du continent. À ce titre, il assume les responsabilités que son homologue assume auprès de la société civile pour la diaspora africaine. Ceux-ci inclus :

- Intégrer la participation de la diaspora à l'agenda de l'Union africaine dans tous les départements, les cadres de partenariat et le large éventail d'activités politiques, y compris l'Agenda phare 2063.
- Renforcer la capacité opérationnelle de l'Union africaine pour soutenir la participation de la diaspora aux activités de l'UA grâce à une communication régulière et un flux d'informations sur les événements et activités de l'UA et le vice-versa, la fertilisation croisée du programme de l'UA avec les activités de la diaspora et la cartographie de la diaspora africaine dans le monde.
- Servir de point focal pour l'accréditation des organisations et réseaux de la diaspora en tant qu'observateurs, délégués et participants au sommet de l'UA et à d'autres réunions.
- Gérer et coordonner d'autres formes d'interaction entre l'UA et les organisations de la diaspora dans le monde. Cela comprend la collaboration sur les politiques et les efforts

de plaider des réseaux et coalitions de la diaspora, le soutien et l'assistance technique, le cadre propice à la coopération et les relations de travail.

- Permettre la participation de la diaspora aux forums des OSC avant le sommet et promouvoir une collaboration efficace entre l'organisation de la société civile de la diaspora et les organismes approximatifs du continent.
- Promotion de liens efficaces entre la diaspora et divers organes de l'union, notamment l'ECOSOCC, le COPS et le Parlement panafricain (PAP), entre autres.
- Interfaçage de la diaspora africaine avec le travail des différents départements de la Commission de l'UA et leurs programmes et efforts.

Le programme d'activités est cependant adapté au contexte dans lequel le programme de participation de la diaspora aux activités de l'UA de la division diaspora s'est développé dans le cadre du protocole sur la modification de l'Acte constitutif de 2003.

De même, les sujets ayant trait à la diaspora ont connu des développements singuliers depuis l'adoption d'une Déclaration lors Sommet mondial de la diaspora africaine, tenu en Afrique du sud, le 25 mai 2012. Véritable plan d'action d'implication de la diaspora, la Déclaration définit les contours de la coopération entre l'Afrique et sa diaspora. Ceci a contribué à consolider l'idée d'un Etat de la diaspora africaine. A ce sujet, Mohamed Ould Abdel Aziz, Président en exercice de l'Union Africaine, avait donné mandat à Louis-Georges Tin en 2014, pour mettre en place les instances de la Diaspora africaine, afin de « donner corps » à la 6e Région : il s'exprimait en ces termes :

« Vous avez souhaité attirer notre attention sur votre projet qui a pour but de donner corps à la 6e région de l'Union Africaine (...). L'entretien que j'ai eu avec vous et les informations que nous avons recueillies sur vos activités m'ont donné l'assurance du rôle majeur que le CRAN peut jouer pour contribuer à la mise en œuvre des programmes de développement de notre Continent. »

En prenant exemple sur la CEEAC au niveau régional, on constate que les populations des différents Etats sont animées par une forte aspiration à consolider leur droit à la mobilité, au travail et à l'autonomie économique. Ceci explique le fort taux d'immigration dans la zone. Globalement, l'action de la diaspora est perçue comme positive dans les activités d'économie sociale (transport urbain, micro-financements, bâtiments sociaux, coopératives, ...) et dans le renouvellement des infrastructures socio-économiques de base (écoles, centres de santé, ...). Toutefois, les autorités régionales attirent l'attention des acteurs économiques appartenant à cette diaspora sur les risques de fraudes, de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

V- L'apport de la diaspora au renforcement de la sécurité humaine, de la prévention et de la résolution des conflits

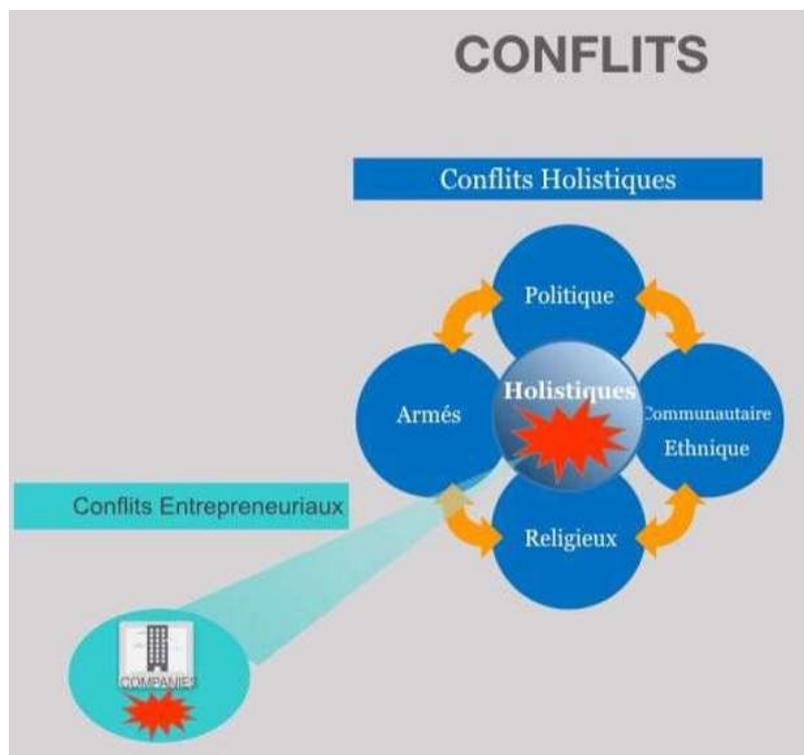
Les relations entre les populations diasporiques et leur pays d'origine ont souvent évolué en dent de scie. En dehors, des constructions dans l'imaginaire collectif d'une diaspora favorable à l'opposition, avec tout ce que cela

implique en termes de tensions diaspora/Etat d'origine/ Etat d'accueil, les autorités africaines ont parfois craint « de voir apparaître des sortes de nations multinationales issues des diasporas, susceptibles de prendre en défaut, de déranger ou de stimuler selon les cas, les nations campant sur leurs habitus ». (Benayoun, Médam, 1992). Cet état de chose a contribué à limiter l'implication et/ou la sollicitation de la diaspora dans les dynamiques de recherche de paix, de maintien de la paix, de médiation, de négociation dans leurs pays respectifs.

Aujourd'hui, les réalités ont évolué, les Etats et les partenaires au développement admettent de plus en plus qu'en matière de gestion des conflits, de maintien de la paix, aucune piste, aucun acteur ne doit être mis en marge y compris la diaspora. Il est désormais quasi systématique de voir des communautés diasporiques être partie prenante à des processus de résolution des conflits. Ceci s'explique en grande partie par les atouts dont dispose cette diaspora et dont la mise à contribution peut aider à obtenir des résultats satisfaisants.

Les questions que soulèvent l'apport de la diaspora en matière de renforcement de la sécurité humaine, prévention et résolution des conflits sont de plusieurs ordres à savoir :

Comment la diaspora participe elle à la prévention et à la résolution des conflits au Cameroun ? Comment mieux l'associer ? Existe-t-il des conditionnalités à son implication, si oui quelles sont telles ? Quels rôles doit/peut jouer le Cameroun ? Ses partenaires ?



Les conflits sont généralement de plusieurs natures, dans sa majorité, la diaspora constitue une aide à optimiser dans la prévention et la résolution des conflits, dans la promotion et la consolidation de la paix, dans le renforcement de la bonne gouvernance et l'Etat de droit. Ces aspects peuvent être pris en compte en façon efficace et pérenne grâce à l'élaboration de politiques de développement qui accordent une place significative à la diaspora. En tant que regroupement d'individus ayant conservés de solides attaches dans le pays d'origine, la diaspora camerounaise s'implique de manière directe et indirecte dans le renforcement de la sécurité humaine, la prévention et résolution des conflits.

En selon Mary Kaldor, la notion de sécurité humaine « concerne la sécurité des individus et des communautés plus que celle des États, et combine les droits de l'homme et le développement humain ». La sécurité dont il est question ici couvre donc un registre pluridimensionnel.

A travers, les envois de fonds pour soutenir les familles pendant les conflits ou après, la diaspora apporte un appui qui permet d'atteindre certains objectifs de la sécurité humaine, notamment, la sécurité sociale et alimentaire.

Aussi, en phase de reconstruction, cette diaspora peut être sollicitée pour assurer des prestations de services publics par exemple.

De manière plus étroite, l'apport de la diaspora s'apprécie dans une participation active lors des processus de paix. C'est ainsi, qu'on a pu noter la participation de la diaspora lors du Grand dialogue national et durant plusieurs séquences de négociations qui ont eu lieu à l'étranger entre des délégations officielles camerounaises et des leaders de certains mouvements diasporiques.

VI- Expériences d'ailleurs, leçons et recommandations pour le Cameroun

Une analyse des résultats obtenus par certains pays grâce à la contribution de leur diaspora permet de s'apercevoir que l'existence d'un environnement favorable au niveau national justifie pour une grande partie leur progression.

En Afrique par exemple

1. Le Sénégal

A travers un document intitulé « Vision et Approche du Co-développement : l'Apport de l'Association pour le Co-développement ASCODE dans l'appui aux migrants et le processus du développement local », le Sénégal a créé un cadre de réflexion et d'action permettant de mobiliser l'effort des Sénégalais de l'étranger pour le développement du pays. L'association ASCODE s'investit à susciter des initiatives des migrants dans le développement local, le renforcement des capacités des acteurs, le développement d'un partenariat avec les organismes de développement et la création des centres d'encadrement pour le co-développement.

2. Le Mali Le pays a procédé à un inventaire des compétences de sa diaspora pour mobiliser ses ressortissants qualifiés à participer à l'accélération du développement du pays. Il bénéficie d'un Centre d'Information et de Gestion des Migrations (CIGEM) qui l'assiste dans la définition d'une politique migratoire répondant aux besoins des migrants, et appuyant notamment le gouvernement dans la formulation des recommandations sur les transferts de la diaspora. Sur le plan opérationnel, le CIGEM est chargé de suivre et d'appuyer les actions de valorisation du capital humain, technique et financier de la diaspora malienne et de soutenir les initiatives de co-développement.

3. Le Maroc

Il a lancé un programme de co-développement et de dynamisation de la coopération entre les réseaux associatifs marocains en Espagne et au Maroc. Cette stratégie d'appui, fondée sur une démarche participative et intégrée de renforcement et d'accompagnement des associations partenaires vise à renforcer la position et l'impact des associations, dans le processus de développement du pays à travers la collaboration entre les ONG. Ces associations influencent également les politiques de l'immigration adoptées par le gouvernement, en vue d'une meilleure collaboration au développement de leur pays d'origine et celui d'accueil

4. Le Nigéria

Il a apporté son aide à la création de l'organisation des Nigériens de la Diaspora (NIDO) et leur a fourni des bureaux dans son Ambassade à Washington DC pour la coordination, mais l'organisation gère ses propres affaires, y compris l'élection de l'exécutif et des membres du conseil d'administration. NIDO dispose également d'un Bureau européen. Un des objectifs de NIDO est de servir de cadre de dialogue avec le gouvernement sur les voies et moyens les plus pratiques, efficaces et rentables propres à influencer sur l'économie nigériane. Le gouvernement a lancé le projet Liaison des Experts et Universitaires de la Diaspora (LEAD) pour mobiliser la participation d'universitaires nigériens et d'experts nigériens résidant à l'étranger hautement qualifiés au développement du secteur de l'éducation nationale, mais ce programme n'a pas eu d'impact significatif et on n'a constaté aucune mobilisation systématique de la Diaspora nigériane. La Direction de la Coopération technique en Afrique (DTCA) placée sous la tutelle du Comité présidentiel interministériel du Gouvernement fédéral a lancé un programme dans lequel des professionnels africains en général et nigériens en particulier seront recrutés pour aider l'Afrique à tirer profit des compétences et de l'expertise de la Diaspora.⁵² Ces professionnels auront toute latitude pour choisir le pays africain dans lequel ils souhaiteraient investir leur expertise à court terme.

5. Le Ghana

Le gouvernement ghanéen (2008-2010) a chargé le Ministère du Tourisme et des Relations avec la Diaspora Relations d'améliorer les relations avec la Diaspora. Ce Ministère gère le Secrétariat des Ghanéens non-résidents (NRG), qui doit servir de point de contact et de facilitation des services offerts à la Diaspora. Cependant, ce Ministère n'a pas encore élaboré les instruments nécessaires, y compris les politiques et règlements, les services et mesures incitatives indispensables à l'exécution de son mandat, aux fins de mobiliser la Diaspora pour combler les lacunes qui grèvent le développement du pays. Ce manque de structures signifie également que le département ne peut pas recevoir d'allocations budgétaires pour exécuter des tâches qui n'ont pas été attribuées. L'Assemblée nationale a voté en février 2006 la loi d'amendement de la représentation populaire (ROPAA), laquelle accorde constitutionnellement le droit de vote aux Ghanéens résidant outre-mer, mais cette loi n'est pas appliquée. Avec la nomination du nouveau gouvernement (à partir de 2009) les « Relations avec la Diaspora » ne figurent plus dans le titre officiel du Ministère.

Des exemples dans le monde

6. La Turquie Pour assumer son rôle de pays en émergence, assurer des parts de marché dans le monde (le pays est un candidat sérieux à l'Union Européenne (UE)) et consolider un leadership en Europe centrale et au Moyen Orient, la Turquie développe depuis près d'une dizaine d'années une stratégie d'exportation agressive. Pour ce faire, le pays met en avant sa diaspora pour la promotion de ses produits et services. Pour ne prendre que le cas du Cameroun, une ambassade très dynamique et omniprésente organise une semaine turque chaque année. Occasion de présenter les possibilités d'affaires avec les entreprises turques déjà installées sur le territoire ou non. Une école a même été ouverte dès le primaire pour construire le socle de la coopération. Des restaurants turcs sont ouverts, etc. Le pays déploie la même stratégie à travers le monde avec maestria grâce à son bras séculier Turkish Airlines, quatrième meilleure compagnie aérienne du monde en 2015.

7. L'Inde, le Pakistan, le Liban

A travers l'Afrique, deux chaînes de magasins présentent les mêmes gammes de produits avec le même achalandage. Les magasins Orca détenus par des Libanais/ Turcs associés à quelques nationaux et les magasins Mahima/Marina détenus par les Indiens. La particularité et l'évidence de ces magasins est de constater et de comprendre que le système repose sur une centrale d'achat à défaut d'une centrale de fabrication unique desdits produits qui sont ensuite dispatchés dans tous les magasins du réseau en Afrique (et dans le monde). Voilà comment on trouve des débouchés à ses produits à l'étranger en réduisant les coûts grâce aux économies d'échelle. Et le principal vecteur de cette commercialisation est la diaspora de ces pays.

8. La Chine

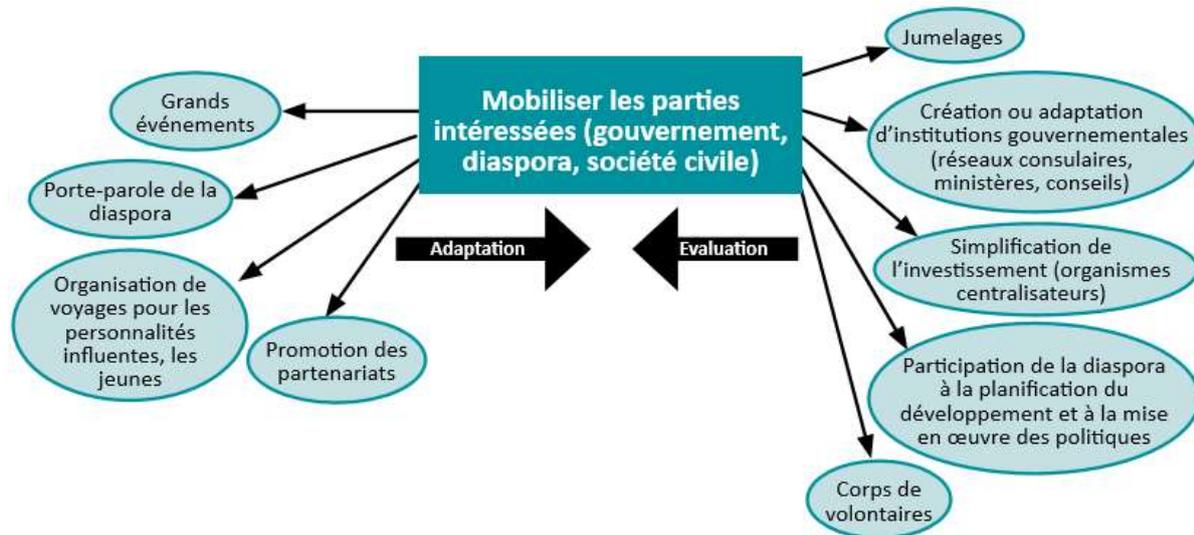
La coopération chinoise est très active et entreprenante à travers le monde. Les Chinois interviennent dans tous les domaines de la vie économique, sociale et culturelle. Ainsi, la construction des infrastructures se fait avec des ouvriers chinois « importés ». C'est le matériel chinois qui est utilisé. La maintenance est assurée par une main d'œuvre chinoise. Des magasins de luxe, des boutiques de produits de consommation courante, de brocante et de pacotille venant de Chine, des bars/restaurants, des hôtels sont tenus par leurs ressortissants d'abord pour satisfaire la demande de leur communauté à l'étranger et de plus en plus intéresser les nationaux.

De même les magasins Lifemate spécialisés dans le mobilier sont détenus par les Chinois. Il en va également des hôpitaux et autres services médicaux qui proposent en priorité des produits chinois.

Le point commun de tous ces pays réside dans le fait qu'ils ont pu atteindre des performances remarquables en s'appuyant sur leur diaspora. A cet effet, il n'y a pas de raison pour que le Cameroun fasse plus et mieux en renforçant et en créant des mécanismes pour faire de sa diaspora un catalyseur de son développement, une diaspora de progrès.

VII- Recommandations pour le Cameroun

L'amélioration de la contribution de la diaspora dans le développement du Cameroun passera nécessairement par la création de passerelles reposant sur une confiance mutuelle entre les autorités locales, la société civile et la diaspora.



Concrètement, des réformes peuvent se faire en renforçant et en aménageant des mesures spécifiques :

- Créer un environnement favorable aux activités de la diaspora au niveau national
- Mettre en place une Vision nationale partagée entre le gouvernement et la diaspora
- Centraliser les plateformes de coopération entre les autorités nationales et la diaspora
- Mobiliser des professionnels hautement qualifiés de la diaspora pour la construction de l'État
- Favoriser la masse critique et les parcs technologiques afin de contribuer à l'inversion de la fuite des cerveaux
- Mobiliser l'investissement et mettre à profit l'esprit d'entreprise de la diaspora pour le développement du secteur privé
- Favoriser la titrisation et mobilisation des envois de fonds des migrants
- Capitaliser les œuvres de bienfaisance sociale de la diaspora
- Elaborer des stratégies globales pour la diaspora en lieu et place de projets ad hoc
- Des experts hautement qualifiés de la diaspora pourraient être recrutés sans qu'il soit nécessaire de les relocaliser physiquement, en les considérant comme des réseaux plutôt que des entités individuelles et en leur permettant d'assurer des prestations de services par interaction virtuelle.
- Créer une Agence transnationale d'investissement et de développement pour la diaspora

Le Centre africain d'Etudes Internationales, Diplomatiques, Économiques et Stratégiques (CEIDES) est un laboratoire d'idées qui cumule plus d'une dizaine d'années d'expérience dont six d'existence officielle sous la forme d'une association indépendante, à caractère scientifique et à but non lucratif.

Le CEIDES a vocation à contribuer à la paix et à la prospérité du continent. Il s'engage ainsi à travers la stratégie, la recherche, le conseil, l'influence et la formation dans le cadre du continuum des 3D Développement/Diplomatie/Défense.

Il compte 4 Clubs actifs qui rassemblent des décideurs, chercheurs et partenaires à différentes échelles.

L'intelligence des situations et des contextes, sans enfermement systémique, par recours à la rigueur méthodologique des sciences sociales, la capacité à mettre en place des espaces ouverts, transdisciplinaires et multiacteurs de dialogue structuré et en partager le fruit par des mécanismes de lobbying et plaidoyer sont notre cœur de métier.



B.P. 35147 Bastos-Yaoundé/Cameroun

Tél : (+237) 243 105 872

www.ceides.org

Email : infos@ceides.org

Think tank Ceides